

SAUVETEUR SECOURISTE AU TRAVAIL (Maintien et Actualisation des Compétences)

CODE : F-RP-SSTMAC

Public

Toutes les catégories de personnels sont concernées par la formation Sauveteur Secouriste du Travail.

Prérequis

Être titulaire d'un certificat SST valide

Effectifs

De 4 à 10 personnes maximum

Durée

7 heures (1 jour)

Démarche

En amont : État des lieux (analyse de la demande, analyse de besoins auprès des stagiaires)

En aval : Bilan de formation, évaluation des résultats

Méthodes pédagogiques

Alternance entre formation théorique, apprentissage et exercices d'application sur les situations réelles de travail de l'entreprise.

Méthodes d'évaluation

Évaluation formative : seuls les candidats ayant suivi la totalité de la formation et reconnus aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues pourront prétendre à l'obtention du certificat SST.

Évaluations certificatives :

Épreuve certificative 1 : Pratique 5 min

Épreuve certificative 2 : orale 2 min

Renouvellement d'un certificat SST, valable 24 mois, après participation active à la formation et ayant satisfait à l'évaluation certificative.

Formateur :

Certifié par le réseau INRS/CARSAT

SOLIMAGO Conseil et Formation est habilité par le réseau INRS/CARSAT pour dispenser la formation SST.

N° d'habilitation : 1516165/2022/SST-01/O/01

La formation des SST s'inscrit dorénavant dans une démarche globale de prévention des risques professionnels de toute entreprise. Capables d'intervenir immédiatement et efficacement après un accident, ils jouent également un rôle quotidien dans l'action de prévention, engagée par l'entreprise

Objectifs

- Améliorer l'efficacité du secours à la victime en cas d'accident,
- Modifier son comportement face aux risques qui l'entourent, en améliorant sa capacité d'analyse des situations dangereuses,
- Participer plus directement aux actions de prévention en incitant à rechercher et à supprimer les situations dangereuses en milieu de travail.

Contenu

L'exercice de l'activité du SST s'exerce par le salarié, en complément de son activité professionnelle, au sein de son entreprise. Cette activité nécessite la mise en œuvre de deux domaines de compétences :

Domaines de compétences 1 :

1. Être capable de situer le cadre juridique de son intervention
2. Être capable de réaliser une protection adaptée
3. Être capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
4. Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
5. Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée :
Saignement abondant
L'étouffement
Le malaise
La brûlure Traumatisme
Plaie qui ne saigne pas abondamment
Victime qui ne répond pas et qui respire (PLS)
Victime qui ne répond pas et qui ne respire pas (RCP)

Domaine de compétences 2 :

6. retour d'expérience sur les actions menées en prévention

2022/PG/F-RP-SSTMAC V2